

Procès-verbal de la 2^e séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Des Rives tenue le mardi 19 octobre 2021 à la bibliothèque.

Membres présents

Araba, Kacem

Bouchard, Nathalie

Dignard, Marie-Josée

Dubé, Mélanie

Ducharme, Alexandre

Hébert, Christine

Lamanque, Julie

Lanctôt, Marie-Anne

Meda, Laetitia

Rancourt, Jean-Claude

Membres absents

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la rencontre à 19 h 05.

2. Vérification des présences et du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ajout au point 11.7 sur le transport scolaire est ajouté à l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Nathalie Bouchard, appuyée par Madame Julie Lamanque. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Élection du président et vice-président

Madame Laetitia Meda a été nommée à titre de présidente par acclamation.

Madame Marie-Josée Dignard a été nommée à titre de vice-présidente par acclamation.

5. Parole au public

Deux parents se sont présentés lors de la rencontre afin de poser certaines questions liées au programme linguistique. En effet, ceux-ci veulent savoir s'il y a des possibilités que les classes de linguistique soient décloisonnées dans les prochaines années. Ils demandent à savoir ce qui est fait pour les autres programmes ailleurs. De plus, ils désirent savoir si l'agrandissement prévu avec les modulaires aura un impact sur le programme nécessitant un décloisonnement des groupes de linguistique.

Monsieur Ducharme explique les enjeux liés à l'augmentation de la clientèle partout sur le territoire du CSSDA. Il confirme que les travaux pour l'ajout des modulaires ont débutés. Nous prévoyons accueillir entre 200 et 300 élèves supplémentaires.

Monsieur Ducharme explique aussi que tous les groupes de secondaire 1 et secondaire 2 sont des groupes fermés, et ce tant au régulier que dans les programmes régionaux.

Même si l'intention de l'école est de conserver des groupes fermés pour les élèves de secondaire 3 fréquentant un programme régional, il est impossible de garantir une telle chose. En effet, l'école Des Rives étant une école publique, la responsabilité #1 de l'école est d'accueillir les élèves de son secteur.

De plus, les choix de cours des élèves, le nombre d'élèves ayant des matières en chevauchement (ex : secondaire 3 avec des mathématiques de secondaire 2), les places disponibles et la disponibilité des locaux sont autant de contraintes d'organisation scolaire qui doivent être travaillées chaque année et qui peuvent faire en sorte qu'il serait impossible de fermer les groupes de concentration à compter de la 3^e année du secondaire. La direction de l'école travaille en étroite collaboration avec le Service de l'organisation scolaire afin de préserver le plus possible ces groupes fermés. Malgré cela, chaque année, l'école pourrait se voir dans l'obligation de décloisonner les groupes des programmes régionaux en secondaire 3. Prendre note qu'une telle situation ne mettrait pas en péril l'intégrité des programmes concernés.

Cette année, l'école Des Rives est la seule école qui a réussi à garder tous les groupes des programmes régionaux fermés de secondaire 1 à 3.

Les parents demandent que les informations soient claires et transmises dans les meilleurs délais possible.

Monsieur Ducharme rappelle l'obligation des écoles publiques à desservir les élèves de leur bassin respectif.

6. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021

L'adoption du procès-verbal du 9 juin 2021 est proposée par Madame Marie-Josée Dignard, appuyée par Madame Laetitia Meda. Le procès-verbal du 9 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

7. Nomination d'un représentant de la communauté (art. 42.5)

Aucune nomination.

8. Dénonciation d'intérêt

Le document sera transmis par courriel aux membres.

9. Adoption des jours, dates, heures et lieux de réunion (art. 67)

Il doit y avoir un minimum de 5 rencontres durant l'année. Monsieur Ducharme propose de tenir les rencontres les mardis à 18 h 45 selon le calendrier suivant :

30 novembre 2021
17 mai 2022

25 janvier 2022
14 juin 2022

5 avril 2022

Le calendrier des rencontres est adopté à l'unanimité.

10. Adoption des règles de régie interne du Conseil d'établissement

Monsieur Ducharme remet le document à tous les membres et propose de reporter ce point à la prochaine rencontre.

Un rappel est fait concernant l'importance qu'ont les parents membres du conseil d'établissement de représenter l'ensemble des parents de l'école et non seulement les intérêts de leur(s) enfant(s).

11. Information

11.1. Du Président

Aucune information.

11.2. Du représentant au Comité de parents

Aucune information.

11.3. Des représentants du personnel de soutien et du personnel professionnel

Aucune information.

11.4. Du représentant de la Communauté

Aucune information.

11.5. De la direction

Organisation

Sujet abordé lors du point 5.

Retour sur la rentrée 2021

La rentrée scolaire se passe très bien.

Nous avons eu quelques cas isolés de la COVID-19. Le taux de vaccination à l'école est de plus de 93 %. Le passeport vaccinal est exigé pour les activités midi et en parascolaire.

Les voyages à l'extérieur ne sont toujours pas permis. Toutefois, les couchers à l'extérieur pour les concentrations le sont.

Bulletin et autres modalités de communication visant à renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (art. 89.1). *Modification au Régime pédagogique 2021-2022

Il y a eu une modification au régime pédagogique pour l'année 2021-2022.

En effet, habituellement, il y a 3 bulletins (novembre, février et juillet). Cette année, le gouvernement a annoncé la tenue de 2 bulletins (janvier et juillet) et 2 communications (novembre et avril).

Voici les deux informations qui seront disponibles dans les communications :

- Le niveau de compétence de l'élève
- Information d'ordre général sur le comportement, l'attitude et/ou les efforts

Madame Dignard mentionne que les vidéos présentés en début d'année par les enseignants ont été appréciés. De plus, elle demande à ce que les enseignants informent rapidement les parents des échecs de leurs enfants puisque le premier

bulletin chiffré sera en janvier. Monsieur Ducharme a déjà sensibilisé les enseignants à ce sujet. De plus, il est obligatoire pour les enseignants de transmettre au moins une fois par mois une communication (courriel, notes, demande de signatures, etc.) aux parents des élèves à risque ou en échec.

Transport scolaire

Le CSSDA fait affaire avec différentes compagnies de transport qui font face à une pénurie de main-d'œuvre. Toutes les écoles du CSSDA sont affectées par cette situation. L'équipe-école travaille en collaboration avec le service de transport afin de mettre en place des solutions.

Lorsqu'il y aura une problématique avec un autobus en fin de journée cet hiver, l'école s'assurera que les élèves concernés puissent rester au chaud durant l'attente.

12. Dépôt pour consultation

Aucune information.

13. Dépôt pour adoption

13.1. Sorties et Activités éducatives 2021-2022 (explications COVID-19)

Monsieur Ducharme passe en revue le document proposant les différentes activités.

L'adoption de l'ensemble des sorties éducatives 2021-2022 est proposée par Madame Christine Hébert, appuyée par Madame Marie-Josée Dignard. L'ensemble des sorties éducatives 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

13.2. Délégation de pouvoir pour les sorties et activités

Le directeur peut autoriser les sorties sans l'approbation des membres du conseil d'établissement lorsque ces sorties ont lieu dans le cadre de l'horaire régulier et ne requièrent pas de frais.

L'approbation de la délégation de pouvoirs pour les sorties est proposée par Madame Mélanie Dubé, appuyée par Madame Marie-Anne Lanctôt. La délégation de pouvoirs pour les sorties est adoptée à l'unanimité.

13.3. Bilan du Fonds 8

Ce pont est déposé au prochain conseil d'établissement.

14. Dépôt pour approbation

Budget annuel du CÉ

L'adoption du budget de 500\$ pour le conseil d'établissement cette année est proposée par Monsieur Jean-Claude Rancourt, appuyée par Monsieur Kacem Araba. Le budget annuel est adopté à l'unanimité.

15. Prochains sujets à l'étude

Critères d'admission et d'inscription 2022-2023;

Plan d'action contre la violence et l'intimidation

Planification des COSP

16. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 00.

Le levé de la séance est proposé par Madame Nathalie Bouchard, appuyé par Monsieur Jean-Claude Rancourt. Adopté à l'unanimité.

La présidente
Laetitia Meda

Le directeur
Alexandre Ducharme

La secrétaire
Martine Fernet-Rauzon